



À TOUS LES CONTRIBUABLES  
**AVIS PUBLIC**

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR  
L'ANNÉE 2019

AVIS est par les présentes donné que selon l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil de la municipalité de Massueville a modifié le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année (2019) en fixant le jour et l'heure du début de chacune comme suit :

14 janvier	8 juillet
4 février	13 août (mardi)
4 mars	9 septembre
8 avril	15 octobre
13 mai	12 novembre (mardi)
10 juin	9 décembre

Les séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, se tiendront le **lundi ou le mardi** dans le cas d'un jour férié et débuteront à 19h30.

Donné à Massueville le 16 avril 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière

France Saint-Pierre g.m.a.